

Séance du 27 Mai 2021

Date de convocation : 18 mai 2021
Date d'affichage : 18 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 13

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept mai,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Emilie Bastié, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Brigitte Margaillan, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Joëlle Richaud, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

Procurations de : Pierre Aubois à Mariane Domeizel, François Bonnet à Brigitte Margaillan, Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Rose-Marie Dumontier à Catherine Serra, de Josiane Giraudon à Catherine Serra, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Michel Partage à Geneviève Jean, Béatrice Paumier-Lallemand à Jean-Marc Brabant, Grégory Risbourg à Geneviève Jean, Jean-Louis Robert à Richard Rouzet, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents et excusés : Philippe Egg,

Richard Rouzet est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-054
Convention de partenariat pour la création d'une salle d'audition pour mineurs
pour la Gendarmerie Nationale

Rapporteur : Mylène Garcin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

La Compagnie de Gendarmerie Départementale de Pertuis a besoin d'une salle équipée spécialement pour permettre les auditions de mineurs. Cette salle doit faire l'objet d'aménagements particuliers, imposés notamment par le Code de procédure pénale, pour recueillir la parole des mineurs.

Elle sera située à Cadenet, dans les locaux de la Brigade Territoriale.

La Gendarmerie a ainsi, par le biais de l'Association des Maires de Vaucluse, sollicité les collectivités territoriales du territoire afin de convenir d'un partenariat pour la création de cette salle d'audition.

Au regard de l'intérêt général attaché à ce projet, COTELUB et les communes de La Tour d'Aigues et de Cadenet ont convenu de s'associer pour permettre la création de la salle d'audition pour mineurs.

La commune de Cadenet prend en charge les travaux prévus et les autres partenaires lui rembourseront une part de la dépense.

COTELUB participe à hauteur de 9 554,56 € TTC

Madame le Rapporteur proposera au conseil communautaire :

- D'approuver la convention de partenariat ;
- D'autoriser Monsieur le Président à la signer ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention de partenariat ;
- **Autorise** Monsieur le Président à la signer ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

40 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président

